

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2742

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier des plantées - Requalification des abords de l'immeuble Ajaccio - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour transfert à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1682 en date du 15 septembre 2003, le Bureau a approuvé les travaux d'aménagement des espaces extérieurs de l'immeuble Ajaccio à Meyzieu dans le quartier des Plantées. Ils seront réalisés par voie de mandat.

Concernant la maîtrise d'œuvre, un marché a été signé le 29 octobre 2002 et notifié le 9 décembre 2002 avec monsieur Eric David.

Il a été décidé de confier la gestion administrative et opérationnelle de ce marché au mandataire, la SERL. Le transfert du marché de maîtrise d'œuvre intervient à partir de l'élément de mission projet.

En revanche, le règlement financier de ce marché continuera à être effectué par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le transfert à la SERL de la gestion administrative et opérationnelle du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des espaces extérieurs Ajaccio sur la quartier des Plantées à Meyzieu attribué à monsieur Eric David et notifié le 9 décembre 2002.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant avec monsieur Eric David, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,